BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 037/98/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT CONCLU LE 24 JUIN 1998 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE "PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU A PARTIR DU BARRAGE DE ZIGA"

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 30 juillet 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de prêt conclu le 24 juin 1998 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le "Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga"

ARTICLE : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 30 juillet 1998

Le Secrétaire de séance

Larba Prosper YAMEOGO

P. Le Président de l'Assemblée Nationale
Le Premier Vice-Président

BURKINA FASO
Président de l'Assemblée Nationale

Roch Marc Christian KABORE